L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 AOUT 1846.

IMPRIME ET PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
...........................$12
....................................$5

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 15 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle Orléans 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

PAQUEBOT POUR LE BAYOU SARAH. ... CLINTON et BELLE CREOLE, pour le reste de l'été. ...

Le vapeur Brilliant à vendre. Le bateau à vapeur BRILLIANT, ses agrès, apparaux et meubles ... S'adresser à Wm. H. AVERY, ... Gravier.

POUR LA BALIZE ... JAMES LAROSE ...

A VENDRE ... WAVERLEY ... JOHN HALL, ... Front Levée.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington. PAQUEBOT REGULIER. ... SULTAN, capitaine J. W. ... J F BERCIER & Co, Agents, 51 Vieille Levée.

... DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE ... ROBERT MURPHY, No 62, Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, ... BRAUD & LANDRY, 11 Bienville.

POUR BOSTON. Le brick OTTOMAM ... RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. ... RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK. La barque ... I. H GALE, 93 Commune.

POUR NEW-YORK. ... SARTELLE ... J.E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK. ... AUBURN ... J W STANTON & Co.

POUR ROTTERDAM. ... PLATO ... I. H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. ... WARREN ... I. H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. ... GENERAL VEAZIE ... I. H GALE, 93 Commune.

POUR COWES. ... RIALTO ... I. H GALE, 93 Commune.

POUR MARSEILLES. ... AUG. MOLIER, 20 rue St Louis.

POUR GENES. ... DUCE LANATA, 9 et 10 Jefferson.

POUR BORDEAUX. ... CREOLE ... CHARLES DUFOUR ... DORSEY & OFFENSANDT ... Merchants' Exchange.

POUR LE HAVRE. Le navire J. N. COOPER ... I. H GALE, 93, Commune.

A VENDRE ou A AFFRETER. ... TALMA, de 391 tonneaux ... 7 juil—15

... HENRY ... FROST & Co. 23 juil

F. T. BOURNOS, Chirurgien Dentiste, rue Conti, No 95. ... 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS ET COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle Orléans. 10 nov

AVIS.

L'ETABLISSEMENT catagraphique de MM. Dolbear, ... No. 15, sera ouvert pendant tout l'été ... 24 juil—1m

SEL ... ROBERTS & HALL, 75 Magasins

BOTTES ... du navire Middlesex et à vendre par G W DUNBAR, 30 Douane

FERRONNERIE pour bâtisses—Serrures françaises et accessoires, pentures, crochets et pentures, crochets et pitons, loquets à ressorts et autres; targettes carrées, rondes et plates vis en bois; fournitures pour contrevents, cloux, &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 28 avril 48, Chartres

OUTILS de charpentier—Egoines, scies à raser et à tenon, varloppes de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et meches, pieds de roi, vrilles, limes, rapes, spoke chevre, vrilles, tenailles, marteaux, casse tetes pour poser les bardeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 28 av 48, Chartres

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—AOUT 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	M
Anderson, John	Margot, Charles
B	Macott, Pierre
Beck, Michel	Magnié, William
Barate, Jaques Marie	Miard, Eugène, dit Lamare
Bontemps, Jacques	Marchais, Prosper
Bauzonnier, Vve	Maniert, Leine
Barthe, Louis	Massel, Louis fils
D	Mauvel, le capitaine
Deporet, Veuve	Mariatte, dit Charles
D'Usson, de St Soupplet	Minet, Rosalie
Dussaut, Pierre Sicaire	P
F	Petre, Elisabeth
Faurence, Philippe	Pinsemaille, Mlle
Fabas, Bernard (dit Paul)	Q
G	Quéron, les époux
Giraud,	R
Guilbaudet, Mme	Richard, Jacques
Gohr, Henriette	Robert, Pierre
Giraud, Paul Theodore	Rousselin, les époux
Gauthier,	Ricaud, Joseph Joachim
I	S
Isoard, les époux	Samson, B
L	T
Lamé, Charles	Trinchery, Emile
Lobref, Pierre	Taibot, Louise Mme
Lacals, Jules	V
Laurens, Antoine Marcellin	Viau, Antoine
Landedrin, Auguste	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
7 aout

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 8 AOUT 1846.

NOUVEAU TARIF.—Nous publions aujourd'hui avec le nouveau titre qui lui a été imposé, le Tarif de 1846, qui a reçu le 30 juillet la signature du Président. Nous avons suivi le texte publié par l'*American* de Baltimore, journal qui d'habitude est fort exact. On remarquera que les lettres des cédules ne sont pas conformes avec celles que leur donnent quelques uns de nos confrères; l'ordre adopté par l'*American* nous a paru le plus naturel, et partant le plus probable. Les cédules stipulant des droits vont de puis A jusqu'à H; la cédule contenant les articles francs de droit porte la lettre I, qui, chez nos confrères, s'intercale entre A et B et marque les articles frappés de 40 pour cent. Cette différence du reste n'est exactement que dans la position des lettres.

LE VOTE DU TARIF AU SENAT.—Au moment du vote sur le tarif, le Sénat était au grand complet, moins M Haywood de la Caroline du Nord, démissionnaire; c'est-à-dire que cinquante-cinq membres étaient présents. Les deux sénateurs des dix Etats suivans: Vermont, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, New-Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Louisiane et Kentucky, plus l'unique sénateur de la Caroline du Nord ont voté contre le bill. Les deux sénateurs des onze Etats suivans: New-York, Caroline du Sud, Alabama, Mississipi, Tennessee, Indiana, Illinois, Missouri, Arkansas, Floride et Texas, ont voté en faveur. Les délégations sénatoriales du Maine, du New-Hampshire, de la Virginie, de la Géorgie, de l'Ohio et du Michigan se sont également partagées. Si l'on en juge par ce résultat, dix Etats seraient franchement pour un système de protection modérée, onze pour la liberté commerciale, et six hésiteraient entre les deux systèmes. Les conséquences du nouveau bill auront sans nul doute pour effet de renforcer le parti de la protection.

PHILADELPHIE—La nouvelle de l'adoption définitive du bill de Tarif a causé la plus vive sensation à Philadelphie: presque toute la ville était en rumeur; on exprimait fort énergiquement le blame contre les auteurs et les appuis du bill; et ce blâme était universel. "Si quelques-uns des Législateurs qui ont porté aux intérêts de la Pennsylvanie un coup si fatal, dit la Gazette des Etats Unis du 30 juillet, avaient parcouru nos rues dans la journée d'hier, ils auraient été effrayés du résultat de leur œuvre."

COTON NOUVEAU.—Le bateau à vapeur Paul Jones, capt. Walworth, a apporté hier dans ville la première balle de coton de la nouvelle récolte. Elle vient de la plantation de A. G. McNutt, comté de Warren, Mississipi.

LE BILL pour augmenter le port des lettres et dépêches a reçu son coup de grâce à la Chambre des Représentans le 30 courant. Le système actuel sera donc maintenu en force. Espérons que cela ne sera pas une raison pour que le service continue à être aussi mal fait qu'il l'a été dans ces derniers temps.

WASHINGTON.—La correspondance ... de Baltimore, sous la date du 30 juillet, annonce que M. DALLAS, Vice-Président des Etats-Unis, a ... le bill de Tarif comme président du Sénat. Cette motion a causé à Washington et dans tout le pays par l'adoption de la nouvelle loi sera longtemps à se calmer, et l'on se souviendra que M. DALLAS est l'homme qui a décidé virtuellement du sort de la mesure, en faisant usage de son "veto décisif." Sa conduite est appréciée fort sévèrement par bien des gens; et l'on n'épargne pas non plus M. JARNAGIN, que l'on blâme hautement, excepté dans le journal du gouvernement. Ce sénateur, whig d'opinion et partisan du Tarif de 1842 par conviction, a sacrifié son opinion et sa conviction à un mandat impératif! Etait-ce là le parti qu'il devait prendre?

Le comité spécial, chargé d'une enquête sur l'abus de confiance qui a amené la publication du traité d'Orégon, n'avance point dans sa besogne. M. Graham, l'éditeur du *North American*, prétend ne rien savoir à ce sujet. Il a reçu la copie des documents et les a publiés, voilà tout.

On prétend que le Président mettra son veto au bill des Rivières et Havres; mais il n'a pas voulu le faire avant d'être assuré de l'adoption du bill du Tarif.

FORCES DU GÉNÉRAL GAINES.—Le général Brooke ne s'est pas fait attendre longtems; le 29, il était à Old Point et la Cour d'Enquête s'est immédiatement organisée. Elle a accordé au général Gaines la production de plusieurs pièces qui n'avaient point été transmises par le département de la guerre. Les séances ont lieu à huis-clos.

La barque E. H. Chapin, est arrivée hier soir avec trois compagnies du régiment Jackson, sous les ordres des capitaines Keene, Head et Fontain, de retour du Mexique.

Voici comment le *Courrier des Etats-Unis* apprécie l'influence qu'aura le nouveau Tarif sur le commerce français:

"Le commerce français gagne peu au changement qui vient d'être réalisé. Il n'a guère qu'un gain comparatif de 2 p. 100 sur les soieries qui sont une des branches principales de ses exportations, et ce gain est plus que neutralisé par les désagrémens et les tracasseries qu'entraînera la substitution d'un droit variable au droit spécifique ou fixe existant aujourd'hui. Les vins sont inégalement partagés suivant leur nature et leurs qualités. En prenant pour base le chiffre officiel des vins et eaux-de-vie entrés aux Etats-Unis, de juillet 1844 à juillet 1845, et leur valeur déclarée, et en comparant les droits qu'ont payés ces articles à ceux qu'ils auraient payé sous l'empire du nouveau bill, on trouve les résultats approximatifs qui suivent:

Pour les vins en pièces:—A 40 p. 100, taxe de tous les vins dans le nouveau tarif, les vins de Bordeaux auraient payé 9 49 cents par gallon au lieu de 6 qu'ils paient aujourd'hui. Les vins de Bourgogne auraient payé 15 14 au lieu de 15 cents. Les autres vins rouges de France auraient payé 7 72 au lieu de 6 cents. Les vins blancs auraient payé 11 31 au lieu de 7 1/2.

Pour les vins en bouteilles:—Le vin de Champagne au lieu de payer 40 cents par gallon en aurait payé 119 60, à 40 p. 100 *ad valorem*. Les autres vins blancs auraient payé 18 52 au lieu de 20.

On voit que tous les vins de France, et principalement ceux de Champagne, perdront au changement qui vient d'être opéré, à l'exception des vins blancs en bouteilles seulement. Mais les vinaigres qui paient aujourd'hui un droit spécifique équivalant à 48 98, gagneront de 8 à 9 p. 100 au change, et les eaux-de-vie qui paient un droit spécifique de 1 dollar par gallon équivalent à 131 94 p. 100, gagneront de 31 à 32 p. 100. Les autres produits français, dont le traitement est le plus amélioré, sont les articles en laine manufacturés, qui, de 40 p. 100, sont réduits à 30; les cotonnades qui, de 40 à 50 et même 100 p. 100, sont réduites à 25; les chaussures qui, de 30 à 75, sont réduites à 20 et à 30; les verres à vitre qui, de 60 à 80, sont réduits à 20; les habillemens confectionnés qui, de 40 et 50, tombent à 30; les fromages qui, de 67, passent à 30, les broderies de 40 à 30, les gants de peau de 27 à 20, les cuirs de toute espèce de 30 à 20, les tapis de 50 à 30, les papiers peints de 35 à 20, la papeterie de tous genres qui paiera 30 pour 100 au lieu de 15 cents la livre, et les revues, publications illustrées et livres en feuilles qui paieront 10 p. 100 au lieu de 15 cents la livre. Quant aux livres brochés ou reliés, le droit nouveau de 10 p. 100 sera généralement plus élevé que celui de 5 cents le volume dont ils sont frappés aujourd'hui. Eu retour de dégrèvemens que nous venons de mentionner, les droits qui frappent un certain nombre d'articles dits de Paris ont été aggravés. Et le plus inconcevable de ces aggravemens est celui qui a porté de 20 et 25 à 30 p. 100 les droits qui existaient sur la bijouterie vraie et fausse, les diamans et pierres précieuses montées sur or ou sur argent. Mais, somme toute, il y a à peu près compensation de bien et de mal."

RECOLTES.—Le *Whig* de St Landry écrit: "On nous assure que les apparences de la récolte du sucre et de celle du coton, dans toute la paroisse, sont favorables; elles se trouvent beaucoup meilleures qu'on ne l'espérait, il y a quelques semaines. La récolte du maïs sera, dit-on, très courte." La *Tribune* de la Pointe-Coupée donne les mêmes renseignemens sur la portion de l'Etat où elle se publie. D'un autre côté le *Whig* de Feliciana se plaint que l'année 1846 ait été jusqu'à présent *féconde*, plus que *tout* autre, en accidens désastreux pour la récolte du coton dans le Sud. Les pluies et les froids qui ont marqué les mois de mars et d'avril, les orages qui ont eu lieu plus récemment, et enfin l'apparition de la chenille sont les principales causes de destruction. Pour donner une idée de cette destruction, le *Whig* affirme qu'un planteur fort intelligent lui a assuré que sur 160 acres plantés en coton, il ne recueillera point quatre balles. Le *Vigilant* de Donaldsonville le prend sur un ton encore plus sinistre:

"La condition de l'habitant, cette année, est des plus déplorables que l'on puisse s'imaginer, dit ce journal. Aussi, ceux qu'un esprit industriel a poussé à élever à grands frais de vastes sucreries et des raffineries d'un style tout nouveau, déplorent en ce moment ce vertige manufacturier comme le résultat d'une mauvaise inspiration. En effet, quoi de plus désolant que le spectacle de nos campagnes? Quoi de plus triste que la vue de ces cannes si chétives et si frêles, qui, les années ordinaires à cette époque, étaient sveltes et élancées? Le maïs est brûlé par le soleil, la canne se dessèche et se meurt, et sans un miracle providentiel, la récolte ne sera pas de moitié aussi abondante que celle des autres années. Pitre alternative pour l'habitant qui a de forts engagemens à remplir!!

Voici ce que nous écrit un sucrier de l'Assomption: "Nous nous plaignons comme d'un malheur du mauvais état de la récolte, mais cependant si le mal est général, et non-seulement la Louisiane est frappée de cette disgrace, si le malaise ... également sur les colonies, alors ce que nous ... malheur deviendrait un bonheur. Avec cette ... réduction ... [illegible]

L'EUGENE SUE est toujours en hausse sur le marché Américain. Les cinq ou six premiers chapitres de *Martin ou l'Enfant Trouvé* ont à peine paru en français, qu'un journal hebdomadaire de Baltimore, le *Western Continent*, en a donné déjà la traduction et promet de se tenir constamment au niveau de la publication française.

La maison Appleton de New-York, publie une brochure qui raconte la vie du général Taylor; malheureusement cette biographie est pleine d'emphase et de louanges exagérées. C'est un grand tort de la part de l'auteur que de n'avoir pas su se conformer à la simplicité de l'homme qu'il veut nous faire connaître: M. Powell nous paraît un ami maladroit. Espérons que son livre ne fera pas de tort au vieux *Rough and Ready*.

Chronique Locale.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Les accusés dont les noms suivent, ont comparu hier devant l'honorable juge Preston, pour assister à la lecture de leur acte d'accusation: Eliza et Elizabeth McConvil, prévenus du crime d'infanticide; Pablo Merodi, d'assaut et batterie; John Miller, de vol avec effraction; Isaac McKenzie, d'assaut et batterie. Ont été condamnés, Betsy Young, f. d. c. l. à six mois de travaux forcés pour vol; M. Cork, à deux mois d'emprisonnement simple pour vol; George Harris, à dix jours de prison, pour assaut et batterie.

LE CAPITAINE STORER.—Nous étions dans l'erreur lorsque nous annoncions hier, que le juge Preston avait remis à lundi, le prononcé de son jugement relativement à la demande de mise en liberté adressée à la Cour par le capitaine Storer. Le writ d'habeas corpus a été maintenu par une décision rendue hier, et le capitaine Storer a vu s'ouvir devant lui les portes de la prison.

ARRESTATIONS.—La police de la première municipalité a arrêté hier Hite Morris et Scate, accusés de vol. Ils seront examinés ce matin, par devant le recorder Génois. John Daley, arrêté pour vol simple, a été envoyé pour trois mois à la maison de correction comme suspect.

COUR DU RECORDER BALDWIN.—Pierre Bilot, accusé d'assaut et batterie, a fourni le cautionnement voulu et a été mis en liberté; Michael Berry a été arrêté comme prévenu d'assaut et batterie. James Cosgrow a été envoyé à la maison de correction comme suspect.

Les deux hommes de couleur, Janisse et Tio, arrêtés à la requête de M. Lapeyre, comme complices de fraudes pratiquées par M. Passebon, ont été relaxés après avoir fourni un cautionnement dont le Recorder a fixé le chiffre.

Les Volontaires récemment arrivés du Mexique, tiennent la police constamment en haleine. L'oisiveté où ils se trouvent et l'usage immodéré des boissons spiritueuses leur font oublier les règles de la prudence ordinaire. Aussi, nos paisibles citoyens pour se garer de leurs drôleries sont-ils souvent obligés d'avoir recours aux protecteurs de l'ordre public. Nos soldats-citoyens se livrent aussi journellement à des rixes qui troublent la tranquillité publique. Mais il faut pardonner un peu à des hommes qui reviennent du bivouac et qui ont vu s'envoler si malencontreusement leur espoir de guerroyer contre les Mexicains.

La police de la Seconde Municipalité a arrêté hier soir James Johnson et Michael Kane dit Blackhawk, prévenus d'avoir commis un vol au préjudice de M. George Berry. Ils seront examinés ce matin.

Henry Appleby, capitaine de la Compagnie de Pompiers No. 8, dite Phœnix, a été enterré hier avec pompe par ses braves camarades. Le convoi était nombreux et escorté d'un grand nombre de pompiers en uniforme.

VOL.—Catherine Belle, femme âgée, ayant été surprise hier soir, enlevant quelques bûches d'un chantier de bois de chauffage, a été immédiatement arrêtée et conduite au corps de garde.

RIO-GRANDE.—Nous recevons de notre correspondant la lettre suivante:

MATAMOROS, 27 juillet 1846.

Le 3e artillerie est parti pour Camargo avec ses grosses batteries par la voie de terre. Toute la cavalerie Texienne se rendra au même lieu cette semaine. Elle s'élève à 1500 ou 1800 hommes. Elle ne fera que passer à Camargo et poussera jusqu'à Myer qui est environ 25 milles plus haut.

Trois des quatre régimens Louisianais qui étaient stationnés plus haut, viennent de passer descendant le fleuve; et nous attendons l'autre à chaque instant. Le général Taylor a annoncé qu'il était prêt à recevoir toute compagnie de volontaires qui consentirait à compléter le terme de 12 mois de service. Je crois qu'il y a eu déjà une ou deux propositions faites; et l'on assure que l'une d'elles a été refusée.

Il n'y a pas à Matamoros et dans les environs plus de 1200 hommes non compris les Texiens. Le général Taylor a donné hier le commandement de la ville au col. Clarke du 6e régiment au refus du lieut. col. Childs qui aime mieux suivre l'armée.

Dans ces trois derniers jours, cinq bateaux à vapeurs sont arrivés de Camargo, mais sans nous apporter un mot de nouvelles. L'ennemi ne donne pas signe de vie. Le fleuve baisse rapidement, et on se hâte de transporter des provisions sur le point où se concentrent les troupes.

L'imprimerie du *Reveillé* a été de nouveau fermée et un garnisaire en garde la porte. Cette seconde clôture est due à un article fort vif contre l'officier qui a arrêté l'éditeur, il y a quelques jours. M. Taylor a trouvé l'article par trop insolent et a cru devoir agir avec rigueur. C'est peut-être un tort. Je n'en excuse pas le journaliste; mais du moment qu'il ne prend point parti pour l'ennemi, pourquoi ne pas lui laisser son franc-parler? Lorsque les propriétaires du *Reveillé* commencèrent leur journal, ils demandèrent au général de les prendre sous la loi martiale; il s'y refusa et leur dit que l'Alcade de la ville les protégerait; et toutefois on a suspendu le journal sans consulter ce magistrat. Il y a peu de circonstance dans une pareille conduite.

Le jour de St Jacques, j'ai assisté à une grande cavalcade mexicaine qui a chevauché par les rues. Dans les autres pays, les dames montent en croupe, tandisque les cavaliers enfourchent la selle; ici c'est le contraire: le cavalier s'assied en arrière de la selle, tout en mettant les pieds dans les étriers, puis il place devant lui sur la selle la *senora* dont il entoure la taille de son bras gauche, et il tient de la main droite les rênes de son cheval qu'il fait courir avec une effrayante rapidité. Cette façon de chevaucher est très gracieuse.

Les dames ont, vous le savez, l'habitude de fumer. Elles vont volontiers au théâtre; mais elle apprécient peu la tragédie et la comédie; elles n'ont de goût que pour la cachucha et les autres danses de caractère. Elles ont été attirées en foule au Théâtre de Matamoros par Mlle Jefferson, pour qui elles expriment fort vivement leur admiration. Elles sont très attentives à ses pirouettes, mais aussitôt que la jeune danseuse a fini, elles tirent leurs cigarettes, un péon leur donne du feu, et elles se mettent à fumer avec autant d'insouciance que peut le faire un gentleman dans un café. Elles vous font aussi la galanterie d'allumer pour vous un cigare et de vous l'offrir si vous vous trouvez dans leur compagnie.

Au moment de terminer cette lettre, on m'assure que le colonel Clarke vient de proclamer la loi martiale, et qu'il agira comme gouverneur de la ville. Cela vaudra mieux que le régime batard auquel nous étions soumis, et tout le monde y trouvera plus de sécurité.

CAPORAL.

CONGRES.
Séance du 30 juillet 1846.

SENAT—Le Sénat donne son concours par 38 voix contre 13 à la résolution conjointe qui stipule que l'impression publique sera désormais faite par contrat.

La discussion du bill de sous trésorerie reprend sur la disposition qui autorise le secrétaire du Trésor à émettre des traites pour l'usage des officiers de son département. MM. Allen et Benton combattent de nouveau cet amendement. M. Calhoun fait observer que si on ne l'accepte point, on se trouvera obligé d'expédier à grands frais des espèces durant le cours de la guerre contre le Mexique. Le service en souffrira. M. Webster déclare brièvement qu'il est opposé au bill et qu'il est disposé à voter séparément un acte pour autoriser l'émission de bons ou de traites du Trésor. L'amendement est rejeté par 40 voix contre 12; et le bill est enrégistré pour sa troisième lecture; puis le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le bill pour augmenter le port des lettres et dépêches se discute en comité général et dans la Chambre en séance. Après quelques manœuvres de stratégie parlementaire, une épreuve décisive vient prouver que ce bill n'a point de chances de succès. On peut le regarder comme repoussé. On dispose de quelques autres bills d'une importance secondaire.

PENNSYLVANIE—Le Trésorier d'Etat annonce que l'intérêt de la dette consolidée de la Pennsylvanie sera payé, à bureau ouvert, le premier aout, par la Banque de Pennsylvanie, à Philadelphie.

VENEZUELA—On a des nouvelles de cette province du 27 juin. Le 24, une scène intéressante s'est passée au sein de l'assemblée provinciale. C'était l'anniversaire de la bataille de Carabobo, et, à cette occasion, sir B. H. Wilson, ministre d'Angleterre dans le département de Ciudad Bolivar, a fait hommage à l'assemblée d'un portrait de ce général à qui le pays doit sa liberté.

Une bande composée d'une quarantaine de bandits désole la province, ravage les fermes et emmène les habitants prisonniers; le gouverneur, à la tête de cinquante hommes, était à leur poursuite. Du reste, les affaires marchaient assez bien et la saison des chaleurs avait amené moins de maladies que d'ordinaire.

NOUVEAU TARIF.

ACTE POUR REDUIRE LES DROITS D'IMPORTATION ET AUTRES OBJETS.

Il est décrété, par le Sénat et la Chambre des Représentans des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès:

Section 1. Qu'à partir de et après le 1er décembre prochain, au lieu des droits imposés jusqu'ici par la loi sur les articles mentionnés ci-après, et sur tels autres qui peuvent être maintenant exempts de droits, il sera prélevé, perçu et payé sur les marchandises, ustensiles et articles ci-dessous énumérés, importés des pays étrangers, les taxes et droits suivants, à savoir:

Sur les articles, ustensiles et marchandises énumérés dans la cédule A un droit de *cent* pour cent ad valorem.

Sur ceux de la cédule B, un droit de *quarante* pour cent ad valorem.

Sur ceux de la cédule C, un droit de *trente* pour cent ad valorem.

Sur ceux de la cédule D, un droit de *vingt-cinq* pour cent ad valorem.

Sur ceux de la cédule E, un droit de *vingt* pour cent ad valorem.

Sur ceux de la cédule F, un droit de *quinze* pour cent ad valorem.

Sur ceux de la cédule G, un droit de *dix* pour cent ad valorem.

Sur ceux de la cédule H, un droit de *cinq* pour cent ad valorem.

[illegible]

Sect. 3. *Il est décrété en outre*, qu'à partir de et après le 1er décembre prochain, il sera prélevé, perçu et payé sur toutes les marchandises, ustensiles et articles importés des pays étrangers et qui ne sont pas spécialement compris dans cet acte, un droit de 20 p. 100 ad valorem.

Sect. 4. *Il est décrété en outre*, que dans tous les cas où la facture ou l'entrée en douane ne contiendrait pas le poids, la quantité ou la mesure des marchandises, ustensiles ou articles qui aujourd'hui se pèsent, se mesurent ou se jaugent, ces marchandises seront pesées, mesurées ou jaugées aux frais du propriétaire ou du consignataire.

Sect. 5. *Il est décrété en outre*, qu'à partir de et après le 1er décembre prochain, au lieu de la prime accordée jusqu'ici par la loi pour l'exportation du poisson salé provenant des pêcheries des Etats-Unis; il sera accordé dorénavant, sur l'exportation dudit poisson, s'il est salé avec du sel étranger, un drawback égal au droit d'importation du sel, et rien de plus; les formalités à observer à cet égard, seront prescrites par le secrétaire du trésor.

Sect. 6. *Il est décrété en outre*, que toutes les marchandises, ustensiles et articles importés après la promulgation de cet acte, et qui se trouveront dans les magasins publics le 2 décembre prochain, ne seront pas soumis à d'autres droits d'entrée que s'ils étaient importés après ce jour.

Sect. 7. *Il est décrété en outre*, que le 12e article de l'acte intitulé; "Acte ayant pour but d'établir les revenus d'importation, et de changer et de modifier les lois existantes sur les droits d'importation, et à d'autres effets," adopté le 30 août 1842, sera et demeure dès à présent modifié en ce que toutes marchandises importées d'en deçà du cap de Bonne-Espérance ou du cap Horn, pourront rester dans les magasins publics pendant un an, au lieu du terme de 60 jours prescrit dans ledit article, et que toutes les marchandises importées de par delà le cap de Bonne-Espérance ou le cap Horn, pourront rester dans les magasins publics un an au lieu du terme de 90 jours prescrit par ledit article.

Sect. 8. *Il est décrété en outre*, qu'il sera permis au propriétaire, consignataire ou agent de marchandises d'importations qui se trouvent actuellement achetées, de faire au moment de l'entrée, sur l'entrée en douane, telles additions au coût ou à la valeur donnée dans la facture, qu'il croira nécessaires pour arriver à la véritable valeur de ces importations sur les principaux marchés du pays ou elles proviennent ou du pays où elles ont été fabriquées ou produites, suivant les circonstances, en y ajoutant les frais et toutes les charges, qui, d'après les lois existantes, doivent faire partie de la vraie valeur de ces marchandises dans le port où elles doivent entrer, pour servir de base au calcul des droits; ce sera le devoir du collecteur, dans le district duquel ces marchandises seront importées ou entrées, d'apprécier, estimer et vérifier leur valeur à taxer d'après les prescriptions des lois existantes; et si la valeur appréciée excède de 10 p. 100 ou plus la valeur déclarée à l'entrée, alors outre les droits imposés par la loi, il sera prélevé, perçu et payé un droit de 20 p. 100 ad valorem sur ladite valeur appréciée. *Il est bien entendu* toutefois que, dans aucune circonstance, les droits ne pourront être calculés sur une valeur moindre que celle de la facture, nonobstant toute loi du Congrès à ce contraire.

Sect. 9. *Il est décrété en outre*, que les députés de tout collecteur, officier naval ou surveillant, et les commis employés par tout collecteur, officier naval, surveillant ou appréciateur, qui ne sont pas, d'après les lois existantes, astreints à prêter serment, devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions respectives, ou, s'ils sont déjà employés, avant de continuer à les exercer, prêter et signer un serment ou affirmation de remplir fidèlement et diligemment leurs dites fonctions, et de faire tous leurs efforts pour prévenir et découvrir toute fraude contre le revenu des Etats-Unis; ce serment ou affirmation sera reçu par le collecteur du port ou du district ou lesdits députés et commis seront employés et devra être conçu dans la forme qui sera prescrite par le secrétaire du trésor.

Sect. 10. *Il est décrété en outre*, qu'aucun officier ni aucune autre personne tenant à la marine des E. Unis, ne pourra, sous aucun prétexte, importer sur aucun navire des Etats-Unis, aucunes marchandises, ustensiles ou articles soumis au paiement d'un droit quelconque.

Sect. 11. *Il est décrété en outre*, que tous les actes et parties d'acte incompatibles avec les dispositions du présent acte, sont et demeurent dorénavant abrogés.

CEDULE A.—100 p. 100 *ad valorem*.

Eaux-de-vie et autres esprits distillés de grains ou d'autres matières, cordiaux, absinthe, arrack, curaçao, kirchenwasser, liqueurs, marasquin, ratafia et autres breuvages spiritueux d'une nature analogue.

CEDULE B.—40 p. 100 *ad valorem*.

Albâtre et ornemens en marcassite; amandes; anchois, sardines et autres poissons conservés dans l'huile; camphre raffiné, casse, clous de girofle; des ... en composition pour tables ou autres meubles; fruits confits, confitures ou fruits conservés dans le sucre, l'eau-de-vie ou la mélasse, groseilles, dattes, figues; racine de gingembre, sèche ou verte; verre taillé; fleur de muscade; objets fabriqués en bois de cèdre, de granadilla, d'ébène, d'acajou, de rose et de satin; noix muscade; piments; légumes, viandes, volaille et gibier préparés, scellés ou renfermés dans des boîtes ou autrement; prunes, raisins, dessus de tables ou d'autres meubles en scagliola; cigares, tabac à priser, cigarettes et autres tabacs manufacturés; vins de Bourgogne, Champagne, Bordeaux, Madère, Porto, Xérès et tous autres vins ou imitations de vins.

CEDULE C.—30 p. 100 *ad valorem*.

Argentine, Albata ou argent allemand, manufacturé ou non; ale, bierre, porter en tonneaux ou en bouteilles; articles brodés d'or, d'argent ou d'autres métaux; articles portés par les hommes, les femmes ou les enfants, de quelque matière qu'ils soient fabriqués, achevés, ou faits en tout ou partie à la main; peaux d'âne; baumes, cosmétiques, essences, extraits, pâtes, parfums et teintures employés, soit pour la toilette, soit en médecine; paniers et tous articles faits d'herbe, d'osier, de feuilles de palmier, de paille, de baleine ou de branches de saule, non détaillés ailleurs; bay rhum; grains de collier en ambre, en composition ou en cire, et autres grains de collier; bestiaux; saucissons de Bologne; bracelets, tresses, chaînes, boucles et fichettes faits de cheveux ou composés en partie de cheveux; bretelles, ceintures, tissus ou autres objets manufacturés, composés en tout ou partie de gomme élastique, non mentionnés ailleurs, balais et brosses de toute espèce; camées vrais ou imités, et mosaïques vraies ou imitées, montées sur or, argent, et autres métaux; cannes et badines, finies ou non; câpres, cornichons et sauces non détaillées ailleurs; bouchons, ustensiles en terre, faïence et grès, et autres ustensiles composés de terre ou de matières minérales, non détaillés ailleurs; pièces d'artifice; forces, tresses, esparterie et tresses de saule servant à faire des chapeaux d'homme ou de femme; verres ou objets moulés ou fondus, non taillés ni gravés; chapeaux pour hommes, femmes et enfants, faits de paille, paille satinée, copeaux, feuilles de palmier, branches de saule ou autre matière végétale, ou de crin, baleine ou autre matière, non désignés ailleurs; casquettes, gants, chapeaux, manchons et palatines de fourrure, ou composés en partie de fourrure; casquettes, gants, chaussons, mitaines, chaussettes, bas, chemises et caleçons en tricot et autres articles semblables faits au métier, portés par les hommes, les femmes ou les enfants et non détaillés ailleurs; étuis à cartes, porte-feuilles, boites en écaille, souvenirs et autres articles analogues, en quelque matière que ce soit; tapis, tapisserie, tapis de foyer, descentes de lit et autres sortes de tapis, s'ils sont d'Aubusson, de Bruxelles, tissus, de Saxe, de Turquie, de Venise, de Wilton ou d'autres fabriques analogues; voitures et parties de voiture; poivre de Cayenne; fromage; cinabre; pendules et parties de pendules; vêtements tout faits et effets d'habillement de toutes sortes, de quelque matière qu'ils soient faits, terminés ou fabriqués en tout ou partie par le tailleur, la couturière ou le manufacturier; accessoires de voitures et de harnais de toutes sortes; charbon de terre, coke et cendres de charbon de terre; peignes de tous genres; composition de verre ou de strass montées; confiseries de tous genres non détaillées ailleurs; corail taillé ou manufacturé; cordons, cordonnets et galons en coton; taffetas d'Angleterre; crayons de tous genres; coutellerie de tous genres; diamants, perles, rubis et autres pierres précieuses et imitations de pierres précieuses, montées sur or, argent ou autres métaux; poupées et jouets de toute espèce; épaulettes, galons, passementerie, nœuds, étoiles, glands, tresses d'or, d'argent ou d'autres métaux; éventails et écrans de quelque genre et en quelque matière que ce soit; plumes et fleurs artificielles ou pour ornement, et parties de plumes et de fleurs, en quelque matière que ce soit, montures de cannes pour parapluies, parasols et ombrelles, finis ou non; meubles et objets d'ameublement, gingembre en poudre; raisins; gomme de benjoin ou de jasmin; pinceaux en crin; corps de chapeaux en coton; chanvre non manufacturé; miel, cheveux nettoyés ou préparés; encre et poudre d'encre; fer en barres, en gueuses, en tringles, en feuilles, en blocs, en lames, à écrous et sous toute autre forme non mentionnés ailleurs; fer vieux et en morceaux, vaisseaux en fonte de fer; ustensiles vernissés de toute espèce non mentionnés ailleurs; bijouterie fine ou fausse, articles en jais et en imitation de jais; crayons de plomb; macaroni, vermicelle, gélatine, gelées et autres préparations semblables; articles en liége autres que les bouchons; articles en os, en écaille, en corne, en perle, en ivoire ou en ivoire végétal; articles, vaisseaux et ustensiles non mentionnés ailleurs, en airain, en cuivre, en or, en fer, en plomb, en zinc, en platine, en argent, en étain, en tout autre métal, ou dans lesquels un de ces métaux ou tout autre métal entrera pour la plus forte part de leur valeur; articles de coton, de toile, de soie, de laine ou d'estame, brodés ou brochés au métier ou autrement, à la mécanique ou à l'aiguille, ou par quelque autre procédé.

Articles, vaisseaux et ustensiles de verre ou composés en partie de verre, non mentionnés ailleurs; verres coloriés ou peints; verres pour montres; verres ou cristal de roche pour lunettes; peintures sur verre; verre porcelaine; articles en cuir ou composés en partie de cuir, non mentionnés ailleurs; articles de marbre, dalles de marbre à paver, et autres marbres n'étant plus à l'état de blocs polis ou de blocs bruts; articles de papier ou composés en partie de papier, non mentionnés ailleurs; articles et ustensiles de papier mâché; articles de bois ou composés principalement de bois, non mentionnés ailleurs; articles de laine ou composés principalement de laine, non mentionnés ailleurs; préparations médicinales non mentionnées ailleurs, plumes métalliques, eaux minérales, mélasses, mousquets, carabines et autres armes à feu, noix, non mentionnées ailleurs; toiles cirées de toute sorte, en quelque matière que ce soit; ocres et terres d'ocre employées dans la composition des couleurs pour les peintres, soit sèches, soit broyées à l'huile; huiles, volatiles, essentielles, ou obtenues par la pression, non mentionnées ailleurs; huile d'olive en barils, autre que l'huile à salade; huile d'olive à salade et toutes autres huiles d'olive non mentionnées ailleurs; olives, papier antiquaire, demy, à dessiner, éléphant, post, impérial, à lettre, et tous autres papiers non mentionnés ailleurs; papeteries et toutes autres boîtes de fantaisie, papier à enveloppes; parasols et ombrelles, parchemin, poivre, articles argentés ou dorés de tous genres; cartes à jouer, raisins secs, pommes de terre, crayons rouges, sanguine; sellerie de tous genres non mentionnée ailleurs, saumon conservé, soie à coudre, dégommée ou non; souliers entièrement faits de gomme élastique, cire à cacheter, cordons de soie ou faits de soie et de mohair, armes blanches de toutes sortes, savons de Castille, parfumés, de Windsor et d'autres espèces; sucres de tous genres, tabac non manufacturé, sirop de sucre, ficelles et petites cordes ... [illegible]

CEDULE D.—25 p. 100 *ad valorem*. [illegible]

CEDULE E.—20 p. 100 *ad valorem*.

... soie floche, tissus d'herbes, tissus en crin, sièges en crin et tous autres articles de crin non mentionnés ailleurs; terre de Sisal et autres substances végétales non manufacturées et non mentionnées ailleurs, serges, baizes, flanelles et tapis de quelque matière que ce soit, non mentionnés ailleurs; cables et cordages, goudronnés ou non; tresses, dentelles, lacets de coton; articles entièrement composés de coton et non mentionnés ailleurs; articles de poils de chèvre et de mohair ou dans lesquels il entre du poil de chèvre ou du mohair non mentionnés ailleurs; nattes de Chine et autres nattes et paillassons faits du glaïeul ou d'herbe, articles de soie ou dans lesquels il entre de la soie, non mentionnés ailleurs; articles d'estame ou dans lesquels il entre de la laine filée, non mentionnés ailleurs; ardoises pour toits, ardoises autres que les ardoises pour toits, laine filée.

CEDULE E.—20 p. 100 *ad valorem*.

Acides, acétique, acéteux, benzoïque, boracique, chromique, citrique, muriatique, blanc et jaune, nitrique, pyroligneux et tartrique, et tous autres acides, quels qu'ils soient, à l'usage de la chimie et de la médecine, ou pour manufactures, ou pour les beaux arts, et non détaillés ailleurs; aloès; angora, thibet et autres poils de chèvres, non manufacturés; bois de cèdre, ébène, granadilla, acajou, bois de rose et de satin, non manufacturés; crème de tartre, extrait d'indigo, extraits et décoctions de bois de Campêche et d'autres bois de teinture, non détaillés ailleurs, extrait de garance, graine de lin, écaille de tortue verte, tortillères, étain, ambre gris, graine d'anis, charbon animal, antimoine cru et regulus d'antimoine, arrowroot, articles non bruts à l'usage de la teinture et de la tannerie, non détaillés ailleurs; assafœtida; bacon, bananes, orge, bœuf, cire, baies, végétaux, fleurs et écorces non détaillés ailleurs; bismuth, pommes amères, couvertures de toute espèce, livres blancs, reliés, vitriol bleu ou romain, ou sulfate de cuivre, tablettes, planches, douves, lattes, mesures, barres de bois, bois de charpente taillé ou scié, bois de construction pour les quais, liqueur de bronze, liqueur de fer, esprit de laque, manne, marbre non poli, ou en blocs, non manufacturé, métal allemand et bronze en feuilles, aiguilles de toutes qualités, pour coudre, remraire ou tricoter, osier ou saule préparé pour les fabricans de paniers, pierres à paver, briques et tuiles pour pavage et toiture; feuilles de boucho, terre de Breccia, poudre de bronze, beurre, cadmium, calamine, cantharides, casquettes, gants, guêtres, mitaines, socques, bas, chemises faites au métier, caleçons faits au métier, composés entièrement en coton, à l'usage d'hommes, de femmes et d'enfans, bourgeons de cassia, huile de palma-christi, chocolat, chromate de plomb, chromate, bichromate, hydriodate et prussiate de potasse, cobalt, noix de coco, coculus indicus, couperose ou vitriol vert ou sulfate de fer, baguettes de cuivre, boulons, clous et pointes de fonds de cuivre, plâtre de Paris moulu, vif argent, safran et pains de safran, sepia, tout acier, non mentionné ailleurs; cuivre en feuilles ou en plaques, appelé cuivre à chaudronnerie, et toutes autres feuilles de cuivre non détaillées ailleurs, cubèbe, pulpe sèche, émery, éther, *felspar*, bleu pour linge, poisson étranger, frais, fumé, salé, séché ou mariné, non détaillé ailleurs, colle et glue de poisson, peaux de poisson, fleur de soufre, noir de Francfort, craie de France, fruits verts ou mûrs, non détaillés ailleurs, fulminate ou poudre fulminante; fourrures apprêtées sur la peau; gamboge; colle forte; poudre à canon; crins, crins tressés, mousse, algues, et toutes autres substances végétales employées pour les lits ou matelas; ambons; chapeaux de laine; corps de chapeaux, faits en laine ou dans lesquels la laine entre comme matière principale; peluche pour les chapeliers, composée de soie et de coton, mais dans laquelle le coton entre comme matière principale; chanvres en graines ou graine de lin, et huile de navette, et toutes autres huiles dont on se sert pour la peinture; mais et farine de maïs; ipécacuanha; irridium; iris ou racine d'iris, ivoire ou os noirs; jalap; baies de genevrier; laque de soufre; noir de fumée; amidoux; cuir tanné pour semelles et pour bandes; cuir, parties hautes de tous genres; plomb, en saumon, en barres ou en feuilles, tuyaux en plomb, plomb de chasse; sangsues, toile de toutes qualités, pâte, jus ou racine de réglisse; litharge; drèche, manganèse, lin et chanvre manufacturés, non détaillés ailleurs, corail marin non travaillé; drogues médicinales, racines et feuilles, le tout brut, et non détaillé ailleurs; métaux non manufacturés et non détaillés ailleurs, substances minérales ou bitumineuses, non travaillées et non détaillées ailleurs; instruments de musique de toute sorte, et cordes pour lesdits instruments, soit en fouet, soit en cordes à boyaux, et toutes autres cordes composées des mêmes matières; nitrate de plomb; avoine et farine d'avoine; huiles, huile de pieds de bœuf et d'autres animaux, spermaceti, huile de baleine, et huile de tous autres poissons venant des pêcheries étrangères; opium, oranges, limons et citrons; écorce d'orange et de citron; *patent mordant*, couleurs, sèches ou à l'huile, non détaillées ailleurs; papier pour tenture, et papiers pour écrans et pour devants de cheminées, orge perlé ou mondé; périodiques et autres ouvrages en voie d'impression et de reproduction aux Etats-Unis; ananas, pois, plantin; plombagine, porc frais; potasse, bleu de Prusse; citrouilles; mastic; plumes; crayon rouge; rhubarbe; riz ou paddy, soufre en rouleaux, ciment romain, seigle et farine de seigle; sellerie, commune, étamée, ou vernissée; angou, sel de soude; et tous les carbonates de soude, quelque soit leurs noms, et non détaillés ailleurs; sel d'Epsom, de Glauber, de Rochelle, et tous autres sels et préparations de sel, non détaillés ailleurs.

Salsepareille, shaddocks; papier carton pour doublage de navires; peaux tannées et préparées de toutes sortes, non détaillées ailleurs; crayons d'ardoises; émaux; chandelles de sperme et bougies; esprit de térébenthine; éponges, amadou; oignons; amidon, chandelles et bougies de stéarine, clichés de stéréotypie, fonds d'alambic, sulfate de baryte, sucre raffiné; sulfate de quinine; chandelles en suif; tapioca; goudron; dentelles de fil et entre-deux; métal pour caractères d'imprimerie, caractères nouveaux ou vieux; gousses de vanille, vert de gris, velours en pièces entièrement composé de coton, velours en pièces, composé de soie et de coton, mais dans lequel le coton domine, vermillon, bougies et cierges de cire; baleines des pêcheries étrangères; blé, et farine de blé, blanc et rouge de plomb, blanc de zinc, ou blanc de Paris; vitriol blanc ou sulfate de zinc; verres à vitres, larges, à couronne, à cylindre, lisières de laine; ignaine.

CEDULE F.—15 p. 100 *ad valorem*.

Arsenic; quinquina, écorce du Pérou, écorce de Quila; pâte du Brésil; soufre brut en blocs; liége, non travaillée, *Codilla*, ou etoupe de lin et de chanvre; diamants pour vitriers, taillés ou non taillés; sangdragon; chanvre non travaillé; feuilles d'or et d'argent; kermès minéral; soie brute, et dont la fabrication n'a pas dépassé la trame simple, tordue, ou organsine; plaques d'étain, étain, étain en plaques et en feuilles; plaques d'étain galvanisé, non détaillés ailleurs; acier en barres, fondu, cisélé, acier d'Allemagne; zinc, demi métal ou teutenegue en feuilles.

CEDULE G.—10 p. 100 *ad valorem*.

Ammoniac; annato, Rancou ou Orleans; barilla; livres imprimés, revues, pamphlets, périodiques, journaux illustrés, reliés ou non, non détaillés ailleurs; poudres pour blanchir ou chlorida de chaux; pierres à construction; pierres à meule, travaillées ou non; camées et mosaïques, et imitations, non montées, chronomètres, boîtes pour vaisseaux, et parties de ces instrumens; cacao, cochenille; cosses de cacao, compositions de verre, ou strass, non montées; *cobeau*; diamants; pierres précieuses, perles, rubis et autres, et leurs imitations, le tout non monté; gravures ou planches, reliées ou non; graine de chanvre, de lin, (huile de navette, terre à foulon; fourrure pour chapeliers, préparée ou non préparée, sur la peau; peau pour les batteurs d'or; gomme arabique, gomme du Sénégal; gomme adragante; gomme de Barbarie; gomme des Antiles, gomme *jedda*; gomme pour empois; indigo; cailloux; *natron*, terre du Japon ou *catechu*; crins de toutes qualités, non nettoyés et non manufacturés; caout-chouc, en bouteilles, gluant, ou en feuilles, non manufacturé; jus de citron ou limon; glu; mappe-mondes et cartes géographiques; musique et papier de musique, rayés, reliés ou non reliés; noix vomique; huiles; de palme et de noix de coco, orpiment; feuilles de palmier, non travaillées; pierres à polir; ponce et pierre ponce; rotins et joncs, non manufacturés; pierre pourrie; sel amoniac; salpêtre ou nitrate de soude, ou potasse, raffiné en tout ou en partie; cendres de soude; acide sulfurique, ou huile de vitriol; suifs, moëlle, et tous autres corps gras nécessaires à la fabrication du savon, non détaillés ailleurs; montres et parties de montres; objets nécessaires à la fabrication des montres, non détaillés ailleurs; guède ou pastel.

CEDULE H.—5 p. 100 *ad valorem*.

Alcornoque, argol, ou tartre cru; cloches, lorsqu'elles sont vieilles, ou métal de cloches, propre seulement à être remanufacturé; airain en saumons et en barres, bois du Brésil, et toutes les autres espèces de bois de teinture, airain, lorsqu'il est vieux, et est seulement bon à être refondu; soies de cochon; craie, non détaillée ailleurs; terre glaise non travaillée; cuivre en saumons ou en barres, cuivre, lorsqu'il est vieux et bon seulement à être remanufacturé; pierres à fusil; pierres à repasser, travaillées ou non; baies, noix et végétaux employés exclusivement pour la teinture, ou la composition des couleurs; mais aucun article ne sera regardé comme tel, s'il a subi la moindre préparation.

Ivoire non manufacturé, noix d'ivoire, ou ivoire végétal; racine de garance, noix de galle; perles, nacre de perle; lastings, convenable pour souliers, bottes, bottines et boutons, exclusivement; tissus de mohair; cordons de soie, et tous autres tissus, nécessaires exclusivement à la fabrication des souliers, bottes, bottines et boutons; cornes; bouts de cornes; os, bouts d'os, dents, le tout non manufacturé; fermés, laque pour teinture; esprit de laque; garance, garance en poudre; nickel; étain, lorsqu'il est vieux, et propre seulement à être remanufacturé; chiffons de toute sorte; cuirs et peaux de toutes qualités, non travaillées, quoique teintes, salées, ou choisies, non détaillées ailleurs; fleur de safran; salpêtre, ou nitrate de soude, ou potasse, le tout cru; seedlac; shellac; sumac, étain en saumons, en barres, ou en blocs; écaille de tortue et autres écailles non travaillées; *turmeric*, soude; zinc, demi métal, ou teutenegue, non manufacturé, et non détaillés ailleurs.

CEDULE I.—*Francs de droits*.

Animaux importés pour multiplier, lingots d'or ou d'argent; cabinets de monnaies, médailles et autres collections d'antiquités; café et thé, lorsqu'ils ont été importés directement du lieu de production par navires américains, ou par des navires étrangers, lorsque les traités réciproques déchargent ceux-ci des impôts tels que le tonnage et autres; le café tiré des possessions de Hollandais, et importé directement de la même manière que dessus; monnaies d'or, d'argent et de cuivre; minerai de cuivre; cuivre, lorsqu'il est importé pour la fabrication de la monnaie des Etats-Unis; coton, feutre, ouatte pour doublures; graines pour jardins, et toutes autres semences non détaillées ailleurs. Les marchandises, produits, denrées, objets manufacturés, tirés des Etats-Unis, exportés dans un pays étranger, et rapportés aux Etats-Unis, à défaut de placement; pourvu qu'on ait pris pour faire constater l'identité des dites marchandises toutes les précautions prescrites par les lois existantes, ou qui pourraient être prises par le secrétaire du trésor; le guano; les meubles à l'usage des personnes ou des familles des pays étrangers, pourvu qu'ils servent à leur propre usage ... [illegible]

...citoyens américains vivant à l'étranger; le platre de Paris, non battu; le platine non manufacturé; le cuivre pour doubler les vaisseaux, mais le cuivre ne sera considéré comme tel et admis en franchise, que lorsqu'il sera en feuilles de quarante-huit pouces de long et de quatorze pouces de large, et pesant de quatorze à trente-quatre onces le pied carré, le métal pour doubler les navires, les spécimens d'histoire naturelle, de minéralogie, de botanique; les arbres, arbustes, ognons, plantes et racines, non détaillés ailleurs; les habits en voie de consommation, et tous autres effets personnels, les livres relatifs à la profession, les outils et instrumens à l'usage du commerce, de l'occupation ou du métier des personnes arrivant aux Etats-Unis; il est entendu que cette franchise ne s'applique pas aux machines, mécaniques, ou autres objets importés pour s'en servir dans aucun établissement manufacturier ou pour vendre.

La graine de lin a déjà été citée parmi les articles à 20 pour 100. Ce double emploi, signalé par M. Webster, provient du double nom (linseed et flaxseed) que porte en anglais cette substance. La douane appliquera probablement le droit le plus fort.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI SOIR, 7 AOUT 1846.

COTON—Arrivé depuis le 31 juillet, de Louisiane et Mississipi 876 balles, Tennessee et North Alabama 88, Mobile 59, Texas 7 ensemble 1,030 balles. Expédié dans le même laps de temps pour Liverpool 1,909 balles, Havre 2,017, Bordeaux 536, Gênes 2,761, New York 2,304, Boston 442, Philadelphie 2-2 ensemble 10,130 balles, ce qui cause une réduction dans le stock de 9,100 balles, et laisse en mains y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés ce jour, un stock de 24,936 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er, Stock en mains....		7,556
Reçu cette semaine............	1,030	
Arrivé antérieurement...........	1,053,691	
		1,054,721
		1,062,277
Expédié cette semaine............	10,130	
Expédié antérieurement..........	1,027,211	
		1,037,341
Stock en mains ce soir 7 aout.		24,936

Le marché n'a montré aucune animation pendant la semaine, les ventes se sont élevées à 1,100 balles, par petits lots, en grande partie pour l'Europe. Une balle de nouveau coton, de la plantation du gouverneur McNutt, a été reçue.

Les prix n'ont subi aucune variation. Voici quelques détails des ventes: 16 balles @ 7¼, 90 @ 6, 130 @ 7 11/16, 73 @ 6¾; 40 @ 6, 33 @ 6¼, 220 @ 7¼, 120 @ 6¾, et 100 @ —, la livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

INFERIOR........	6	@	6¼
ORDINARY........	6¼	@	6¾
MIDDLING........	7	@	7¼
GOOD MIDDLING........	7¼	@	7½
MIDDLING FAIR........	7½	@	7¾
FAIR........	8	@	8¼
FULLY FAIR........	—	@	—
GOOD FAIR........	8½	@	9¼
GOOD AND FINE........	9½	@	00

TENNESSEE ET NORTH ALABAMA.
Average list.

GOOD........	00	@	00
COMMON........	00	@	00
EXTREME PRICES........	00	@	00

TABAC—Les ventes se sont élevées à 600 boucauts. Les prix sont restés les mêmes: Inférieur 1½ @ 2, ordinaire, 2¼ @ 3, fair, 3¼ @ 4, beau, 4¼ @ 4¾, choix 5 @ 6 cts la livre.

Arrivé depuis le 31 juillet 927 boucauts. Expédié dans le même laps de tems, pour Brême 1 ... boucauts, Bordeaux 110, St. Thomas 20, New York 991, Boston 555 ensemble 2,758 boucauts. Stock en entrepôts et à bord de navires non expédiés, 24,879 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main.........		7,672
Arrivé cette semaine.........	927	
Arrivé antérieurement.........	69,402	
		70,029
		77,701
Expédié cette semaine.........	2,758	
Expédié antérieurement.........	50,064	
		52,822
Stock en mains, ce soir 7 aout....		24,879

SUCRE—Le marché s'est maintenu très ferme, les prix ont éprouvé une hausse de ¼ cent. Le cours actuel est de 5 @ 7 cents pour qualités extrêmes. Il ne se fait rien sur plantation.

MELASSE—Les ventes sont peu importantes. On a payé 21 @ 23 cents pour les bonnes qualités, et de 17 @ 19 cents pour les qualités inférieures.

FARINE—Nous n'avons aucun changement à signaler depuis notre dernière revue. Les détenteurs paraissent plus empressés à réaliser. Ohio, et marques des campagnes Illinois et Missouri, de $3 80 @ 3 90 le baril, St Louis, de $3 90 @ $4.

PROVISIONS—Les transactions sur ce marché ont été considérables. Porc,—Les ventes se sont élevées à quelques milliers de barils, et les prix sont un peu plus stables. Nous cotons: Mess $9 75 @ $9 87½; Prime $6 75 par baril. Bœuf—Il n'y a pas eu de transactions importantes, les prix n'ont subi aucun changement, savoir: Mess en barils $9 50 @ $9, en demi barils $4 75; prime $5 50 par baril. Graisse—Les affaires ont été modérées, les prix roulent de 4¾ @ 5¾ cents par livre. Le Bacon est toujours l'objet d'une demande active, les cours n'ont pas varié. Plats côtes 5¼ @ 5½, épaules 3¼ @ 3¾ cents. Jambons sans enveloppes 5 @ 6, enveloppes et au sucre 7 @ 9 cents par livre. Le beurre et le fromage sont dans la même situation que par notre dernier rapport.

GRAINS—Le marché n'est pas très actif: le maïs se vend de 32 @ 35 cents par boisseau, suivant la qualité. Il ne se fait rien en Blé. Les Avoines sont en demande à 40 cents par boisseau.

WHISKEY—Cet article a été demandé, depuis notre dernier rapport, et le prix en est très ferme @ 18 cents par gallon pour le rectifié. Il s'est vendu de l'ordinaire à 20 cents par gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Il ne se fait rien dans ces articles. Les prix sont les mêmes que par notre dernière revue.

CHANGE—La demande a été bonne pendant la semaine. Sterling 6¾ @ 7¼ pour cent de prime. Francs 5 32½ @ 5 35. New York à soixante jours 1 pour cent d'escompte, à vue ¼ @ 1 pour d'escompte.

FRETS—Le fret à l'étranger a un peu fléchi. Deux navires ont été pris pour Liverpool ½ d.

FRETS.

COTON ...	Pour Liverpool.......	½d ... la livre
do ...	Pour Havre.......	1¼ @ ... la livre
do ...	Pour New-York.......	¼ @ ... la livre
do ...	Pour Boston.......	¼ @ ... la livre
TABAC ...	Pour Cowes, &c.......	45s 6d
do ...	Pour Londres, direct...	45s @ —
do ...	Pour Hamb. et Brême.	Point d'embarquement
do ...	Pour Liverpool.......	00 @ 45s 0d
do ...	Pour Havre.......	00 @ —
do ...	Pour New-York.......	$7 00 @ 00 00 par bct
do ...	Pour Boston.......	$7 00 @ 00 00
do ...	Pour Philadelphie.......	$7 00 @ 00 00
SUCRE ET MELASSES—Ports du Nord.		
do ...	De la côte.......	Point d'embarquement
do ...	De la ville.......	$4 50 @ 0 00 par boct
BACON ...	Pour New-York.......	$4 00 @ 0 00 par boct
do ...	Pour Boston.......	$4 00 @ 0 00 par boct
PORC ...	Pour New-York.......	75c ... par baril
do ...	Pour Boston.......	75c ... par baril
FARINE ...	Pour New-York.......	65c ... par baril
do ...	Pour Boston.......	65c ... par baril
do ...	Pour l'Angleterre.......	5s @ 6s 0d par baril
PLOMB ...	Pour New York.......	— @ — par ton.
do ...	Pour Boston.......	— @ — par ton
CHANVRE ...	Pour New-York.......	— par ton.
do ...	Pour Boston.......	— par ton.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur McKim, Page, Brazos St Jago. Creevy, Churchman & co
Navire Sharon, Merryman, Brême, Dorsey & Offensandt
Navire St Petersburg, Howard, Boston, I. H Gale
Navire Jas Perkins, Hall, Bordeaux, G W Hynson
Barque Chester, Vandyke, Philadelphie, C J Meeker
Brick Seaman, Blackman, St Thomas, Creevy, Churchman & co
Brick Jos Marshall Carney, Port Lavaca, Bailey & Baxter
Brick Lawrence, Maloney, Galveston, A Kearney & co
Goel Planet, Jacobs, Havane, J Alexander
Goel Brave, Riddle, Matagorda, Curtis & Buddendorff

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Massachusetts, Wellman, de Brazos St Jago.
Navire Sultana, Pierce, de New York.
Navire Maine, Wade, de New York.
Navire Charlotte, ——, de Brazos St Jago.
Barque Montgomery, Davis, Brazos Santiago.
Barque E. H. Chapin, Conn, Brazos.
Goelette Brazos, Wood, Port Lavacca.
Steamers Jas L Day, Griffin, de Mobile.
Paul Jones, Walworth, de Milliken's Bend.
Reliance, Moore, de Cincinnati.
Alabama, ——, de Mobile
Grace Darling, Payne, de Louisville.

EN RIVIERE—MONTANT.
Navire Norfolk, Kanars, de Brazos St Jago.
Barque Parthian, Wilson, de Brazos St Jago.
Deux navires, une barque et un brick noms inconnus montent la rivière.

DATES.

New-York..........juil 30		Liverpool..........juill	7
Washington..........juil 31		Havre..........juil	4
Charleston..........aout 2		Mexique..........juill	17
Matamoros..........aout 8		Havane..........juil	25

HUILE DOUCE—80 paniers, à vendre par J W STANTON & Co, 7 aout Encoig. Magasins et Lafayette

SACS A GRAINS—10,000 sacs à grains très beaux, propres pour mettre du froment, à vendre par J. W. STANTON & Co. 7 aout Enc. Magasins et Lafayette

INDIGO—3 caisses, à vendre par J W STANTON & Co, 7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

HUILE—2,000 gallons huile de baleine épurée, à vendre par J W STANTON & Co, 7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—400 caisses New Bedford, dimensions assorties, à vendre par J W STANTON & Co, 7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

CLOUX—400 barillets clous coupés, grandeurs assorties, à vendre par J W STANTON & Co. 7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

BEURRE GOSHEN—40 fréquins, première qualité, à vendre par J W STANTON & Co, 7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE RIO—2,000 sacs café vert, double enveloppe de toile, de qualité supérieure, à vendre par J W STANTON & Co. 7aout Enc. Magasins et Lafayette

PORC—300 barils clear, ... 300 do prime ... [illegible]

GRAINES— ... [illegible]

AMUSEMENS

THEATRE ST CHARLES

LUDLOW & SMITH, DIRECTEURS.
GRANDE ATTRACTION!

L'agent P. Irwin, vient d'engager pour un temps limité de soirées, les ACROBATES ARABES DU GRAND DÉSERT.

Cette troupe, composée de ... qui ont obtenu de grands succès dans les principales villes de l'Europe, à l'Ile de Cuba, et tout dernièrement au Mexique et au Yucatan paraîtront devant le public de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois.

SAMEDI SOIR, 8 AOUT.

Dans le cours de leurs représentations, ils exécuteront leurs merveilleux tours de Contorsions, Pirouettes, de Forces Herculéennes, &c. &c. dont on verra les détails sur les affiches.

Prix d'entrée.—Loges et parquet, 50 cents; galerie 25 cents. Les portes seront ouvertes à 8 heures précises.

Ces Maures sont en ville depuis un mois, mais n'ont pu paraître plus tôt devant le public à cause de la maladie de plusieurs d'entre eux. 6aout—3

ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépot véritable du Remède Magique de Dalley, 30, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aiguë, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

M. EUGENE LASERE, consignataire d'une caisse de marchandises par le brick Venezuela, et le consignataire de 2 caisses marchandises marquées F. Sawyer par le brick Ottoman venant de Boston, sont priés de passer à notre bureau, de payer les frais occasionnés par ces marchandises et de les enlever. 8 aout RICKER & PEARSON, 62 Camp

La barque GENESSEE, venant de New York, est maintenant en déchargement vis-à-vis l'Hotel des Monnaies. Les consignataires sont priés de prendre livraison de leurs marchandises, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. J. E WOODRUFF, 7 aout 60 Camp

BUREAU DU VOYER, 1re. MUNICIPALITÉ.

IL sera reçu des propositions cachetées par le Conseil de la Municipalité No. 1, jusqu'à lundi, 10 aout, à midi, pour la confection des ouvrages suivans:

1o. Les revêtements à faire pour recevoir deux ou quatre wharfs flottants.

2o. La construction d'un wharf vis à vis la rue du Canal, joignant celui de la 2me Municipalité. Ces travaux seront exécutés d'après les plans et cahier de charges du voyer. Payable en billets à 6 et 12 mois, après la réception du travail. Le contracteur devra fournir un cautionnement signé par deux personnes solvables. 8 aout J. COMMUNY, voyer.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, &c. &c.—
200 barriques vins de Bordeaux, Montferrand, St Emillion 1er, 2me et 3me crus, St. Estephe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte
150 demi barriques do do do do.
25 tierçons vins blancs Haut Sauterne et H. Barsac
300 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles St Emillion, St. Estephe, St. Julien, Chateau Margaux et Chateau Lafitte;
250 caisses de 12 bouteilles et 24 demi dito Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac.
100 caisses véritable vin de muscat Lunel et Frontignan.
50 caisses vins généreux, d'Espagne, Lacaret, Alicante, Malaga, Xeres, Rota, &c,
50 caisses Vermut de Torino;
25 paniers Champagne première qualité,
25 caisses prunes à l'eau de vie,
60 do absynthe des marques les plus renommées,
60 do kirschwasser, diverses marques,
50 do jus de groseilles pour sirop et confiture;
10 do liqueurs, cruchons porcelaine.
30 do Curaçao superfin, petits et grands modèles;
30 do marasquino
25 do eau de vie de Dantzick,
50 do liqueurs superfines et surfines,
200 paniers anisette superfine de Champion,
100,000 bouchons diverses qualités
1,000 boîtes sardines, 1/2, 2/3 et grandes Boîtes,
300 boîtes petits pois, dito,
150 do champignons à l'huile dito,
8 aout F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

A LOUER—La haut du magasin No. 62, rue du Camp, comprenant deux bureaux. S'adresser à RICKER & PEARSON, 8 aout 62 Camp

A LOUER—Une maison en bois à 2 étages, située rue Barthélemy entre Magasin et Camp. S'adresser à RICKER & PEARSON, 8 aout 62 Camp

PELLETERIES et fourrures—1 caisse contenant 35 caisses peaux de racoon, 10 peaux de renard, 6 d'ours et 2 de chat tigres, en magasin et à vendre par RICKER & PEARSON, 8 aout 62 Camp

BOTTES, souliers et brodequins—44 caisses actuellement en débarquement du navire Persia, et à vendre par G W DUNBAR, 8 aout 30 Douane

SUCRE HAVANE—450 caisses blanc, brun et jaune, à vendre en magasin par L. CANTIN, 8 aout 42 Gravier

CAFÉ RIO—100 sacs vert, première qualité, à vendre par L. CANTIN, 8 aout 42 Gravier

MARCHANDISES du pays—Osnaburg de Lowell, 7/8 et 4/4, cotonnade à draps, draps de Lawrence, idem écru de 4/4, cotonnade à draps, toile d'Indien de 3/4 de large, linsey de Lowell, idem Plaid, jeans de fantaisie, &c. à vendre par HARROD, DARLING & Co, 8 aout 49 Commune

PAILLASSONS en paille—Un grand assortiment de paillassons de Canton, belles qualités et plus desseins à vendre par HARROD, DARLING & Co, 8 aout 49 Commune

SHALLS crêpe de Canton—Quelques shalls brodés et splendides, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 8 aout 49 Commune

BACON—45 barriques plats cotes et jambons, 1re qualité à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 8 aout 64 Tchoupitoulas

GRAISSE—100 barillets en feuilles, 1re qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 8 aout 64 Tchoupitoulas

TOILE et corde d'Emballage &c—De différentes marques et qualités, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 8 aout 64 Tchoupitoulas

MAIS—800 sacs en ordre, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 8 aout 64 Tchoupitoulas

EAU DE VIE de Pêche—60 barils pure, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 8 aout 64 Tchoupitoulas

WHISKEY Bourbon—30 barils de 10 ans, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 8 aout 64 Tchoupitoulas

TAPIS! TAPIS!—Nous offrons en vente, tout notre stock de Tapis, à un grand rabais, en attendant la réception de nos Marchandises d'automne. Les personnes qui desireraient faire actuellement cet achat, les obtiendront à des prix extrêmement bas. DAMERON, THOMPSON & Co, 7 aout 36, Chartres.

ECHO DES FEUILLETONS.

LE huitième numéro de la 6me année de l'ECHO DES FEUILLETONS, contenant la fin de Pierre Moufton, vient d'être reçu par le soussigné. VICTOR HEBERT, Libraire, 6 aout 109, rue de Chartres

MM. P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison No. 25, Broadway, au coin de la rue Morris, New-York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien negligé pour rendre leur établissement commode et agréable, et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public. New York, 30 mai 1846 30mai—90

CHAPEAUX DE PARIS, MODE D'AUTOMNE.

LES soussignés ont reçu trois caisses de chapeaux feutre noir, nouveau style, qu'ils vendront à très bon marché pour du comptant. H. DE GOER & RIFFLARD, 6 aout 21 Magasins

INDIENNES FRANÇAISES—Trois caisses d'Indiennes Françaises, provenant de la célèbre manufacture de Gros, Odier & Co, venant d'arriver et à vendre à un prix accommodant. Aussi quelques caisses de calicot damassé, français, d'une richesse pour les draperies. H DE GOER & RIFFLARD, 6 aout 21, Magasins

FUSILS DOUBLES—Les soussignés ont reçu par le Brunswick et le Rockall, directement des manufactures ... caisses de Fusils de Chasse, doubles, les quels méritent l'attention des détaillans de la ville et de la campagne. On vendrait à bon compte tout le lot, afin de clore la consignation. H DE GOER & RIFFLARD, 6 aout 21, Magasins

DEPOT DE VERITABLE ABSYNTHE SUISSE.

LES soussignés ont été nommés par MM Dubied père & Fils de Couvet, Suisse, leurs seuls agens pour la vente des absynthes fabriquées par eux. Les grandes quantités de mauvaises absynthes expédiées depuis quelques années de Bordeaux ou Marseille sous le couvert frauduleux de leur nom a obligé cette maison à avoir recours à ce moyen pour empêcher le public d'être trompé plus longtems. EUG. ROCHEREAU & Co 6 aout 17 et 19 St. Louis

ABSINTHE Suisse—En débarquement du navire Kockall, de Havre:
40 caisses Absinthe, Dubied, père et fils, de Couvet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co 6 aout 17 et 19 St. Louis

EAU-DE-VIE, sous les clefs de la douane, et à vendre par les soussignés.
COGNAC DE PREMIERE PREUVE
11 demi pipes Castillon de 1825
8 quarts de pipes Castillon de 1825
3 demi-pipes Castillon de 1815
8 quarts de pipes Castillon 1815
178 quarts de pipes Ph. Godard & Co.
COGNAC DE QUATRIEME PREUVE
4 demi pipes Pinet, Castillon & Co
5 quarts de pipes Pinet, Castillon & Co,
47 demi-pipes J. J. Dupuy;
53 quarts de pipes J. J. Dupuy;
15 demi-pipes Leger frères, pâle et coloré;
30 quarts de pipes Leger frères, pâle et coloré.
EUG. ROCHEREAU & Co, 6 aout 17 et 19, rue St Louis

CHAMPAGNE—35 paniers marque de la Californie, et 47 dito marque de l'Oregon, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 6 aout 17 et 19, rue St Louis

CLOUS—1,100 barillets assortis, à vendre par ROBERTS & HALL, 5aout 75 Magasins

VINS—300 colis Malaga doux et sec, Madère et Porto de Sicile, Marseille, Xerès de la marque de Pouzar, vin Lisbonne, St Julien rouge et Champagne, en quarts et huitièmes de pipes, boites et paniers, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins, 5 aout

ALAMBIC EN CUIVRE, AVEC SERPENTIN &c.—Entièrement neuf et de la capacité de 300 gallons, à vendre à bon marché, par FRED. CAMERDEN, 5 aout—30 19, Commune

Graines de Jardinage Fraiches.
RECOLTE DE 1846.

LE soussigné a reçu par le brick Alanda, de Philadelphie, du célèbre grainetier David Laudreth Esqr, un grand assortiment de graines de betterave, choux, laitue, carrotte, pois, etc., des meilleures qualités, à vendre à des prix modérés, par WM. DINN, 5 aout 11 Commune

FRUITS A L'EAU DE VIE—60 caisses prunes et abricots, ... à vendre par S V BARRETT, 21 Gravier, 5 aout

VINS, LIQUEURS—1,300 caisses vin de différentes ... [illegible] S V BARRETT

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1846.

A une assemblée spéciale, tenue aujourd'hui par les assureurs, il a été résolu qu'à dater de samedi prochain 1er aout, le Département d'Assurance des différentes compagnies d'assurance de cette ville, sera fermé à 5 heures P. M. et qu'après cette heure il ne sera pris aucun risque.
A. ST. MARTIN, Président.
GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.
30 juill—1m

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1846.

UN dividende de quatre pour cent sur les profits des derniers six mois, a été déclaré ... par le bureau des directeurs, payable aux actionnaires ... leurs représentans légaux, le ou après lundi ... aout.
R. M. DAVIS, caissier.

DE nombreuses réclamations m'étant faites par les abonnés de M. DeLaplace, et ... qui pourraient m'être faites par la suite, j'ai l'honneur de prévenir le public que M. DeLaplace ... recevoir des souscriptions pour les deux publications ... d'est agent, ne m'a pas chargé de servir ... qu'il ne m'a remis aucune livraison à cet effet.
J'ai acheté de lui et j'offre à vendre l'Echo des Feuilletons, année 1845, 1 volume; le Journal des Journaux, année 1845, 1 vol.
5 aout LELIEVRE

CHAMPAGNE Cordon Rouge, Prince de Joinville. Les soussignés viennent de recevoir par le navire Rockall du Havre, un nouvel envoi de cet excellent vin.
LOKFILHE & Co,
1 aout Encoignure Royale et Douane

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Lydie, de Bordeaux:
30 barriques vin rouge, diverses marques
40 demi barriques vin blanc, Sauterne,
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Margaux,
10 caisses de 24 1/2 do do
30 caisses de 12 bouteilles vin blanc, Sauterne,
10 do 24/2 do do
1 aout VOR. MAIGNAN, 87, rue St. Louis

CIGARES—264,300 qualités assorties, en débarquement du brick Tito, de la Havane, des marques suivantes: Judio Errante, Europa, America, Eugenia, ... Alemana, Comil Sol, Sevillana, ... Capt. Walker, Sirena, à vendre par
J. M. CABALLERO,
1 aout 72, Vieille Levée

CAFE—150 sacs Havane fin vert, à vendre par L. CANTIN, 1aout 42 Gravier

TABAC—42 balles Vuelta de ... Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 1 aout 42 Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—... en débarquement du brick Tito, à vendre par ... L. CANTIN, 42 Gravier, 1 aout

INDIGO—6 surons Guatimala, en magasin et à vendre par L. CANTIN, 1 aout 42 Gravier.

EN débarquement du brick Tito:
30 caisses sucre florete,
37 balles tabac pour capes
15,000 Regalias et Heanannos
10 sacs amandes à coque
A vendre par
1 aout

CIGARES de la Havane—70 Milliers, &c. &c. ... à vendre par B. VALLS ... 1 aout

PICADURA—9 barils, ... Soule, à vendre par
1 aout B VALLS, 92 Commune

TABAC DE LA HAVANE—Vuelta de Abajo, pour capes ... 1 aout B. VALLS

NOIR ANIMAL de Philadelphie ... 1 aout B. VALLS

AMANDES Ajoutez—... caisses à vendre par B. VALLS, 1 aout

CACAO—... sacs de Para, à vendre par ... 1 aout

HUILE d'Anis—... à vendre par ... 1 aout

GENIEVRE de la Hollande—... à vendre par B. VALLS 1 aout

GRAINES POUR OISEAUX—... 1 aout B. VALLS

CHARBON pulvérisé pour distillerie ... à vendre par ... 1 aout

BOUCHONS—... 1 aout B. VALLS

AMANDES douces—... caisses, ... 1 aout

A VENDRE—... pièces de bois ... petits yeux, arrivées par le ... Andrews, N. B. Pour le prix s'adresser ... à bord, ou au No. 18, seconde ...

Un bon marché à faire.

UNE propriété à vendre ... fayette, avec à l'encoignure ... Levée, à des conditions ... rapportera un très bel intérêt par ... mande.
Plus TROIS LOTS DE TERRE ... situés à l'une des encoignures ... vous le plan chez le soussigné, à la ... encoignure des rues Poydras et ...
... juin—17 TRAN, Propriétaire

CONSULAT ESPAGNOL.

LE public est prévenu que le bureau du consul est situé au No 73, rue ... Bienville et Conti.
15 juil—1m V. CRUZAT

SCEAUX ET MEDAILLES.

LES soussignés, ayant dans leur atelier, un ... permanent dans l'art de graver les sceaux et ... les matrices pour médailles, sont prêts à ... sceaux aux bureaux publics, cours, notaires ... à ... Tous les travaux ... sont exécutés dans le dernier goût ... bles. RAWDON, WRIGHT, HATCH & ... Graveurs de billets de Banque, ... Royale et Canal.
1e juil—1m

Quincaillerie à bon marché, au Comptant.

REÇU un joli assortiment de quincaillerie ... américaine, par les navires ... Lord, England ... ington, de Liverpool, et par les navires ... Alexander ... burn du Nord, à vendre par au No. 2..., rue Ste Anne ... d'Atrees, par ... LANAUX
21 juil—1m

Aux Charpentiers et Entrepreneurs.

LE soussigné recevra des propositions pour ... wharf substantiel, au Faubourg ... Le plan, &c. peut être examiné au ... S'adresser à ... RICKER & PEARSON. ... 30j

CHARBON En débarquement ... fer Pontchartrain, du charbon ... première qualité, à vendre en lots ... S'adresser à ... R & A... 31 juil—1m

A Udébarquement du navire ... de Bordeaux:
60 quarts Eau de vie de Cognac ...
60 barriques Vin de Bordeaux ...
575 caisses Vin de Bordeaux, ...
Chateau Margaux, à vendre par ...
30 jl

EN débarquement du navire ... de Bordeaux, et à vendre par le ...
5 barriques vieux vin rouge ...
10 demi do vin blanc Haut ...
29 juil CHARLES ...

Grand assortiment de ... Seches ...
C. M. SIMPSON ...
No. 33, rue de Chartres, en ... Douane.

LES affaires de cette saison et ... ayant encore en mains un grand ... chandises Seches offre ces marchandises ... réduit. Les familles, les négociants ... prix de vente aux ... Les articles suivants ... que l'on trouvera en vente ...
5000 yardes ... Mousseline ... Jaconats, ... à très bas prix, ... Calicots français ... et américains, ... riche, dans le dernier genre, ... riche provenant des Encans, au-dessous du prix ...
Deux caisses barége noir pour ... couleur, bombazine et mérinos noirs.
Jaconats et mousseline batiste ...
Mousseline Suisse &c; jaconats ...
Deux caisses mousseline blanche rayée ...
Mousseline brodée pour robes,
Mousseline pour rideaux, rideaux brodés ...
Etoffes pour rideaux rouges, bleues et jaunes ...

TOILES

Un grand assortiment de toiles, de ...
... d'Irlande pour chemises ...
... de 6 1/2 à 7 1/2 par pièce ...
Toiles à chemises de différentes ...
Linge de table uni et damassé.
Serviettes &c. pour table et toilette ...
Diapre de Russie et d'Ecosse.
Un grand assortiment de linge ... des Encans.

MARCHANDISES EN COTON ...

Cotons pour chemises de toutes qualités ...
Cotons écrus de toutes grandeurs et qualités ...
Marchandises pour habillements d'hommes ...
Chemises fil et coton, ...
Cheminés de couleur, ...
Gilets de peau de soie, ...
Coutils français et ... pantalons ...
Mérinos et drap d'été pour habits et pantalons ...
Grand assortiment de bonneterie ... demi bas en soie, coton et laine ... meubles, ... de tête &c. &c. &c. Le tout sera vendu à des prix extrêmement bas.
27 juil C. M. SIMPSON

LE soussigné offre à vendre en débarquement du brick Silencio de Gênes:
100 barriques vin rouge,
200 demi barriques vin de ...
300 caisses vermicelle et macaroni ...
20 barils ... nouvelle récolte
20 caisses marasquino véritable de Zara.
Et quelques caisses véritables ... de Bologne
DOMINIQUE LANATA,
30 jt 9 et 10, Jefferson

CIGARES de la Havane différentes marques Regalias et Milliers, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée

CHAMPAGNE, marque de la Cie. Marquis de Lorme et Comte de Mareuil, à vendre en magasin, par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée

TABAC en feuilles de la Havane, tripes et capes, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée

EAU DE VIE de Cognac—Sous la clef de la douane:
10 demi pipes de la marque Rasteau & Charreyer
20 quarts do
A vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

JUS de citron—11 barriques jus de citron clarifié en débarquement et à vendre par L D C WOODS, ... Magasin

PICADURA—... barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, ... & Co, ... St Louis

... [illegible]